



## Garages et stationnements

Par **irvin**, le **28/12/2014** à **19:09**

bonjour

Certains locataires et propriétaires de notre copropriété possèdent 2 voir 3 véhicules et un garage seulement ils ne mettent jamais leurs automobiles dedans ,or ayant un nombre de place limité nous certains propriétaires/locataires sommes obligés de laisser nos véhicules dehors dans la rue voir à 5 ou 10 minutes de marche de nos appartements ! s'ils occupaient leurs garages cela ferait 5 à 8 places de plus !QUE FAIRE ?

tout ceci n'est pas dans le but d'embeter les gens mais juste dans un soucis d'égalité et de partage.

En sachant que le dialogue est impossible ils répondent qu'ils payent ils ont tout les droits et qu'ils en ont rien à f..... ,le syndic s'en fiche éperdument c'est débrouillez vous entre vous !!.revendre m'est impossible car financièrement c'est dur et ceder au dicta de certain n'est pas normal !

je vous remercie d'avance pour vos réponses ,conseils,avis ,expériences etc etc cordialement Eddy.

Par **domat**, le **28/12/2014** à **19:51**

bjr,

même si vous possédez un garage, personne ne peut vous obliger à y mettre votre véhicule. les copropriétaires qui n'ont pas de parking privatif et les locataires qui n'ont pas loué un garage ou un parking ne peuvent pas exiger d'avoir une place de stationnement dans la copropriété.

vos problème existe dans beaucoup de copropriété, une des solutions est de chercher à acheter ou à louer à proximité un garage ou un parking.

cdt